

processus risque fort de s'étioler. En ce sens, il se peut fort bien qu'il existe une fenêtre d'opportunité très précise pendant laquelle le renforcement de la confiance peut aider à transformer des relations de sécurité difficiles.

Les possibilités offertes par le renforcement de la confiance suscitent beaucoup d'espoir, particulièrement dans le sillage du succès des négociations de renforcement de la confiance de la fin des années 1980 et du début des années 1990 de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la CSCE (que l'on appelle aujourd'hui l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe, ou OSCE). Après tout, le renforcement de la confiance — envisagé comme processus général d'élaboration, de négociation et de mise en œuvre d'une entente — semble avoir joué un rôle important dans la remarquable transformation des relations de sécurité européennes pendant cette période.

Cette interprétation repose sur deux conditions qui sont importantes pour la suite de notre analyse et qu'il convient d'explicitier. Les voici :

- 1) il y a effectivement eu une transformation réelle des relations de sécurité de la plupart des États de l'OSCE, et
- 2) le « renforcement de la confiance » — envisagé comme processus — a joué un rôle important dans cette transformation.

Je n'affirme pas ici que l'élaboration, la négociation et la mise en œuvre d'accords de renforcement de la confiance aient été la cause unique de cette profonde transformation des relations de sécurité, seulement que le renforcement de la confiance semble avoir joué un rôle important, au minimum en aidant à institutionnaliser certains changements. Le simple fait que des accords de renforcement de la confiance d'une vaste portée et qu'un traité

important de réduction des forces (le Traité sur les forces conventionnelles en Europe, ou Traité FCE) aient été négociés et bénéficient encore maintenant d'un large appui suffit amplement à prouver que des relations de sécurité transformées ont été institutionnalisées.

Les perspectives d'élaboration d'accords efficaces de renforcement de la confiance dans de nouveaux secteurs, inspirés ou modelés par l'expérience européenne et ses enseignements généralisés, semblent donc prometteuses et découlent directement de ce premier succès. Si l'on réussit à produire des changements identiques ou similaires dans d'autres champs d'application, la démarche de renforcement de la confiance s'avérera à la fois puissante et générale.

Il n'en reste pas moins que c'est une méthode de gestion de la sécurité encore mal comprise, même dans le cas de la CSCE/OSCE. Cela veut dire que ses promesses réelles sont plus incertaines qu'on ne le pense généralement. Donc, si on veut l'appliquer efficacement dans de nouveaux contextes, il faut bien comprendre comment elle fonctionne et ce qu'elle implique. En outre, et c'est important, cette compréhension doit être formulée en des termes aussi généralisés que possible et doit reposer sur des fondements conceptuels rigoureux. Jusqu'à présent, les études spécialisées consacrées au renforcement de la confiance n'ont pas été aussi utiles qu'on aurait pu l'espérer car elles ont trop eu tendance à être à la fois opérationnelles dans leur orientation et *athéoriques*.

Contexte

Le renforcement de la confiance dans le processus de contrôle des armements : une doctrine de transformation analyse diverses questions d'ordre conceptuel et pratique reliées au renforcement de la confiance, dans le but d'en faire mieux comprendre la nature et le